



*Date de dépôt : 9 octobre 2024*

## **Rapport du Conseil d'Etat** **au Grand Conseil sur la pétition : Pour un square vraiment piéton** **à la rue Schaub !**

En date du 1<sup>er</sup> mars 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

*Les habitant-e-s des Asters et des rues avoisinantes de la rue Schaub souhaitent appuyer par cette pétition la Motion-1632 A, déposée par M<sup>mes</sup> et MM. Rémy Burri, Maxime Provini, Michèle Rouillet, John Rossi, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Yves Steiner et Alia Meyer, et acceptée à l'unanimité par la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal du 10 janvier 2023 : « Pour un square vraiment piéton à la rue Schaub ! ».*

*L'aménagement de cette place rend dangereux chaque retour de camion de pompiers. Les occupants de la Caserne, conscients de cette situation, ont d'ailleurs eux-mêmes sollicité une modification de leur accès, qui serait aisément réalisable via la vitrine actuelle des Cadets.*

*Moyennant une compensation visuelle sur la rue Hoffmann, les Cadets de Genève ne verraient pas d'inconvénient à ce que leur vitrine soit remplacée par un accès pompier, dans la mesure où la perspective d'avoir, en lieu et place de l'état actuel du square, une place entièrement piétonne, chaleureusement aménagée et accueillante pour les enfants, les familles et les jeunes rendrait l'accès à l'Ecole de Musique mieux sécurisé et plus attractif.*

*Ce souhait est bien sûr partagé par la Maison de Quartier, qui partage leur entrée avec les Cadets donnant sur le square. Ces deux institutions accueillent à elles seules plus de 300 enfants et jeunes par semaine, cela sans*

*compter les centaines de familles qui habitent les Asters, étant eux-mêmes situés dans un des quartiers les plus densément peuplés de Suisse.*

*Suite à ce constat, les signataires de cette pétition demandent également à ce que l'aménagement piéton du square de la rue Schaub constitue une halte piétonne bienvenue au sein d'un maillage piéton pensé et développé pour les habitant-e-s. Les signataires demandent donc que l'aménagement piéton de la place se prolonge de part et d'autre du square.*

*Pour ces motifs, les soussigné-e-s demandent au Conseil d'Etat et au Grand Conseil de la République et canton de Genève de traiter la demande « pour un square vraiment piéton à la rue Schaub » rapidement et que cet aménagement soit pensé dans un projet plus global d'aménagement de lieux de vie et de maillage piéton à la Servette.*

N.B. 61 signatures  
Collectif « Asters »  
Mme Rachel Lam  
Rue Hoffmann 4  
1202 Genève

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat prend acte de la demande des pétitionnaires visant à piétonniser le square de la rue Schaub. Ce quartier est dense en matière de population et les nombreuses associations présentes localement génèrent des déplacements de piétons importants, dont un nombre élevé d'enfants.

Le Conseil d'Etat prend également acte du fait que l'accès actuel de la caserne n'est pas idéal en vue de cette piétonnisation et du souhait exprimé à travers cette pétition de déplacer cet accès.

Le nouvel accès des camions de pompiers, tel que proposé, s'effectuerait depuis la rue Hoffmann, qui fait partie de la ceinture urbaine.

L'enjeu pour le canton est de garantir que cette modification tienne compte à la fois de la fluidité du trafic sur la ceinture urbaine et de la sécurité de tous les usagers, tant sur le plan de la gestion du trafic que pour les cyclistes et les piétons.

Les rues Schaub et Hoffmann appartenant au domaine public communal de la Ville de Genève, il incombe à cette dernière d'étudier ce projet. A ce stade d'analyse sommaire, il apparaît que le seul élément relevant de la compétence cantonale qui pourrait être impacté concerne la signalisation des feux.

Relevant que tous les usagers du site, y compris les pompiers, partagent le souhait de déplacer l'accès actuel de la caserne pour réaménager le square, le Conseil d'Etat soutiendra la Ville de Genève dans ses démarches visant à répondre à cette pétition.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :  
Nathalie FONTANET